



Mairie de Montsoul

Convocations envoyées le 12 mai 2016
Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 18 – Pouvoirs : 4 – Exprimés : 22

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 MAI 2016

L'an deux mil seize, le neuf du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Elie MELLUL, Maire.

PRESENTS : M. Elie MELLUL, Mme Geneviève RAISIN, Mme Dominique GLOAGUEN, M. Fabrice DUFOUR, Mme Catherine ROY, M. Franck SITBON, M. Gérard GIROD, Mme Edith PASTURE, M. Jean-Pierre LARIDAN, Mme Aline VAN DER LEE, M. Philippe CHANZY, Mme Marie-France ROUSSIN, Mme Simone HANKAR, M. Jacques GOULVENT, Mme Laurence CARTIER-BOISTARD, M. Thierry PARENT, Mme Nadia GILLETTE, M. Jacky LEPLAT

ABSENTS EXCUSES

M. Alexis HENNEQUIN, pouvoir à Mme Aline VAN DER LEE,
Mme Dominique DAVID, pouvoir à Mme Edith PASTURE,
M. Christophe HENRIET, pouvoir à M. Jacques GOULVENT,
Mme Fabienne GESTIN, pouvoir à M. Fabrice DUFOUR.

ABSENTS

M. Franck TECHER

Mme Aline VAN DER LEE est élue secrétaire de séance à la majorité (4 abstentions : Mme Laurence CARTIER-BOISTARD, M. Thierry PARENT, Mme Nadia GILLETTE, M. Jacky LEPLAT).

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2016 n'a fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à la majorité (4 abstentions : Mme Laurence CARTIER-BOISTARD, M. Thierry PARENT, Mme Nadia GILLETTE, M. Jacky LEPLAT).

N° 27/2016 – CESSION DE L'IMMEUBLE CADASTRÉ AA 92 – 21 RUE ALPHONSE DAUDET

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 9 mai 2016 le conseil municipal a approuvé la désaffectation et le déclassement de la « Maison des Ados »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 et suivants précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.

Considérant que le bien communal sis 21 rue Alphonse Daudet appartient au domaine privé communal,

Considérant que l'immeuble comprend :

- rez-de-chaussée : 1 grande salle, 2 petites pièces, sanitaires
- 1^{er} étage : 1 grande salle et 2 petites pièces
- combles : partiellement aménagées et comportant 3 pièces et 1 grenier
- cave
- local technique dans lequel se trouve la chaudière sur le côté droit de l'immeuble.

Et que la superficie est estimée à environ 175 m² avec les combles partiellement aménagés et le local technique,

Considérant l'estimation de la valeur vénale à hauteur de 192 500 € (cent quatre-vingt-douze mille cinq-cents euros) du bien situé 21 rue Alphonse Daudet établie par le service des Domaines le 7 avril 2016,

Considérant le rapport des diagnostics techniques immobiliers avant-vente (DPE, CREP, Amiante, Electricité, ERNMT) et le contrôle de conformité assainissement,

Considérant la demande d'un notaire cherchant un bien immobilier sur la commune afin d'y installer son office notarial,

Considérant sa proposition faite pour l'acquisition de l'immeuble situé au 21 rue Alphonse Daudet pour la somme de 225 000 €,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, **avec 18 voix pour et 4 abstentions** (Mme Laurence CARTIER-BOISTARD, M. Thierry PARENT, M. Jacky LEPLAT, Mme Nadia GILLETTE)

ACCEPTÉ la vente du bien sis 21 rue Alphonse Daudet, cadastré AA 92, au prix de 225 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

N° 28/2016 – CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES LIEES AUX TRAVAUX DE SECURISATION DE 2 CARREFOURS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (RD64)

M. le Maire informe le conseil municipal que, par courrier en date du 25 avril 2016, le Conseil Départemental s'est engagé à réaliser les travaux adoptés dans le cadre du programme 2016 par l'Assemblée départementale en séance du 19 février 2016, à savoir :

- avenue Fernand Fourcade (RD64), rue de la Mairie, rue Jean Henri Fabre
- avenue Fernand Fourcade (RD64), rue des Clottins, rue Parmentier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Maire à signer la convention relative aux conditions techniques, administratives et financières liées aux travaux de sécurisation de 2 carrefours du Conseil Départemental (RD64)

Informations Générales :

- M. le Maire rappelle la réunion organisée par la SANEF pour les travaux de l'A16, le lundi 23 mai à 20h00, à la salle polyvalente.
- M. le Maire rappelle également la tenue de la réunion du groupe de réflexion le 7 juin.
- M. le Maire informe le conseil municipal que, suite aux travaux de réfection du terrain de football, le feu d'artifice se fera désormais à la Vieille Pépinière et un nouveau circuit sera mis en place pour la retraite aux flambeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance vers 20h55.



Fait à MONTSOULT, le 23 mai 2016

LE MAIRE

Elle MELLUL